

Communiqué de presse

Maroc Telecom obtient le visa du CDVM pour sa note d'information préliminaire et l'enregistrement par l'AMF de son document de base, dans la perspective de son introduction en bourse

Maroc Telecom annonce aujourd'hui avoir obtenu le visa du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) le 6 novembre 2004 pour sa note d'information préliminaire et l'enregistrement par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) de son document de base, le 8 novembre 2004, dans le cadre de son projet d'introduction sur les bourses de Casablanca et de Paris. Cette opération devrait intervenir avant la fin de l'année 2004, en fonction des conditions de marché et sous réserve de l'obtention des visas du CDVM sur la note d'information définitive et de l'AMF sur le prospectus relatif à l'opération.

La note d'information préliminaire visée par le CDVM et le document de base enregistré par l'AMF peuvent être consultés sur les sites Internet www.amf-france.org et www.iam.ma. Il est également possible de se les procurer au siège de Maroc Telecom.

L'introduction en bourse de Maroc Telecom constitue une nouvelle étape dans le processus de privatisation amorcé en 2001 par l'entrée dans son capital de Vivendi Universal, en sa qualité de partenaire stratégique.

A cette occasion, Abdeslam Ahizoune, Président du directoire de Maroc Telecom, a déclaré : « l'enregistrement de ces documents par les autorités boursières marocaine et française constitue une première et importante étape dans le processus de mise en bourse de Maroc Telecom. Cette opération permettra d'associer de nouveaux actionnaires aux performances de l'un des tous premiers groupes marocains, une entreprise dynamique, intervenant sur un marché en développement et parmi les plus rentables de son secteur d'activité ».

Maroc Telecom est l'opérateur historique de télécommunications du Royaume du Maroc, présent dans la téléphonie mobile, fixe et dans l'Internet. En 2003, la société a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 15 894 MADm¹, en croissance de 3% par rapport à 2002, et dégagé un résultat d'exploitation consolidé de 6 949 MADm, en progression de 17% par rapport à 2002, pour un résultat net consolidé part du groupe de 5 085 MADm, en hausse de 57% par rapport à 2002.

En téléphonie mobile, Maroc Telecom est leader sur un marché ouvert à la concurrence depuis plus de quatre ans. Avec un parc de 5,5 millions de clients, Maroc Telecom dispose au 30 juin 2004 d'une part de marché de 70,3%² et son réseau GSM couvre la quasi-totalité de la population grâce à l'implantation de plus de 3 500 stations radio. A l'international, les clients de Maroc Telecom bénéficient du service dans 156 pays grâce à plus de 260 accords de roaming.

Concernant la téléphonie fixe, Maroc Telecom opère sur un marché s'ouvrant à la concurrence et est, à ce jour, le seul détenteur d'une licence de téléphonie fixe et le principal fournisseur de services de transmission de données au Maroc. Au 30 juin 2004, le parc de Maroc Telecom s'élevait à 1,3 million d'abonnés. L'offre de téléphonie fixe s'appuie sur un réseau entièrement

¹ 1 euro = 11,06 MAD au 31.12.03 (source : Bank Al Maghrib)

² Source : ANRT

maillé et numérisé, constitué de plus de 6 500 kilomètres de câbles fibres optiques interurbains et plus de 3 200 kilomètres de câbles fibres optiques urbains. Avec plus de 230 relations internationales, Maroc Telecom assure la connectivité du Maroc avec l'ensemble des pays du monde.

Maroc Telecom, avec plus de 79 000 accès à l'Internet, est également le principal fournisseur de services Internet au Maroc, sur un marché en croissance rapide tourné vers des offres de connexion à haut débit.

Les services et les produits de Maroc Telecom sont commercialisés par un réseau de distribution composé de 269 agences en propre et par un réseau indirect comprenant près de 28 000 points de vente, couvrant l'ensemble du territoire marocain.

Maroc Telecom détient par ailleurs une participation de 51% dans le capital de Mauritel, l'opérateur historique mauritanien, par le biais d'une holding dans laquelle il est associé à des partenaires mauritaniens.

AVERTISSEMENT du CDVM

Conformément aux dispositions de la circulaire du CDVM n°05/00 du 25 décembre 2000, prise en application de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne, la note d'information préliminaire a été visée par le CDVM le 6 novembre 2004 sous la référence n° VI/EM/022/2004/P. Le visa du CDVM n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des informations présentées.

Les renseignements contenus dans cette note d'information sont susceptibles d'être complétés ou modifiés par une note d'information définitive. Il est strictement interdit à l'émetteur le cas échéant, à l'initiateur de l'opération et aux intermédiaires financiers responsables du placement des titres, objet du présent document, de solliciter ou d'accepter des ordres de souscription ou d'achat du public avant la publication de la note d'information définitive visée par le CDVM.

AVERTISSEMENT de l'AMF

L'Autorité des marchés financiers attire l'attention du public sur les faits suivants :

La société Maroc Telecom est une société de droit marocain, dont les actions seront cotées à Casablanca et à Paris. Compte tenu de cette spécificité, la réglementation boursière qui lui est applicable en matière d'information du public et de protection des investisseurs ainsi que les engagements pris par la société vis-à-vis des autorités boursières et du marché sont décrits dans le présent document de base.

Les Commissaires aux comptes de la société ont formulé des observations sur les comptes consolidés clos au 31 décembre 2003, les comptes semestriels clos au 30 juin 2004 et des réserves au titre des comptes sociaux clos au 31 décembre 2003 et des comptes semestriels clos au 30 juin 2004 relatives notamment aux immobilisations corporelles précisant qu'une partie des terrains et constructions inclus dans le poste « Immobilisations corporelles » n'a pas encore fait l'objet d'une immatriculation auprès de la Conservation foncière, et indiquant qu'une procédure de régularisation est en cours. Ces régularisations doivent permettre à Maroc Telecom de disposer, à terme, des titres de propriété.

35% du capital de Maroc Telecom a été nanti au profit du Royaume du Maroc, en garantie du respect des obligations de paiement de Vivendi Universal en cas d'exercice par le Royaume du Maroc de l'option de vente prévue par le Protocole du 4 mars 2002.

L'admission des titres Maroc Telecom sur le Premier Marché d'Euronext Paris SA est subordonnée à la décision du Gouvernement Marocain, après avis de la Commission des transferts.

Contacts

Maroc Telecom

Badr Benyoussef
Ali Jouahri

+212 (0)37 71 50 99
+212 (0)37 71 90 12
relations.investisseurs@iam.ma

Brunswick

Agnès Catineau
Jérôme Biscay

+33 1 53 96 83 83
+33 1 53 96 83 83

Pour plus d'informations, consulter aussi le site internet : www.iam.ma

Ce document ne constitue pas une offre ou une invitation à acheter ou souscrire des valeurs mobilières aux Etats-Unis ou dans toute autre juridiction (notamment en France, au Canada, Australie ou Japon). Ce document ne constitue pas un appel public à l'épargne en France. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis sans avoir fait l'objet d'un enregistrement ou bénéficié d'une dérogation à l'obligation d'enregistrement conformément au U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié. Maroc Telecom n'a pas l'intention de procéder à l'enregistrement de tout ou partie de ses actions conformément au U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, ni de procéder à une offre publique aux Etats-Unis. Toute offre publique de valeurs mobilières aux Etats-Unis devrait faire l'objet d'un prospectus contenant une information détaillée sur la Société, sa direction ainsi que ses états financiers.

Ne pas distribuer aux Etats-Unis, au Japon, au Canada ou en Australie